

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-2 19SGADL0115

SEANCE DU
27 JUIN 2019

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 50
Date de convocation : 21 juin 2019
Date d'affichage : 28 juin 2019

OBJET : Déchets - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2018

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 19 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Marie-France FERRY
M. Jean GIRARDON
Mme CALDERON (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. POLITI (pouvoir à M. Laurent SELVEZ)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Catherine DESPLANCHES)
Mme RAMES (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme GENEVOIS (pouvoir à M. Christian CATON)
M. LARONDE (pouvoir à Mme Catherine MATRAT)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme LECOEUR (pouvoir à M. Roland FUCHET)
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
M. PINTO (pouvoir à M. Olivier PERRET)
M. RAVALT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Christian CATON



Le rapporteur expose :

« En application de l'article D 2224-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, le président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau doit présenter chaque année à son assemblée délibérante, un document détaillant les caractéristiques de ce service.

Le rapport, joint en annexe, présente pour l'année 2018 :

- Le territoire et les compétences de la collectivité en matière de collecte, de traitement et d'élimination des déchets ;
- Les indicateurs techniques relatifs aux infrastructures, aux équipements, aux personnels, aux tonnages et aux types de déchets collectés ;
- Les indicateurs financiers rendant compte des dépenses (personnel, fonctionnement et investissements) et des modalités de financement du service.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à Monsieur le Préfet pour information.

Ce rapport est également porté à la connaissance du public selon les conditions prévues par l'article D 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (mise à disposition au siège de la CUCM dans les 15 jours suivant la présentation du rapport à l'assemblée, information du public par tout moyen de publicité au choix du président).

Il est également présenté à la commission consultative des services publics locaux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de gestion des déchets pour l'année 2018.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2019
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET



Les faits marquants

Les 7 communes intégrées au 01/01/2017 ont été reprise en régie soit en porte à porte soit en collecte en apport volontaire.

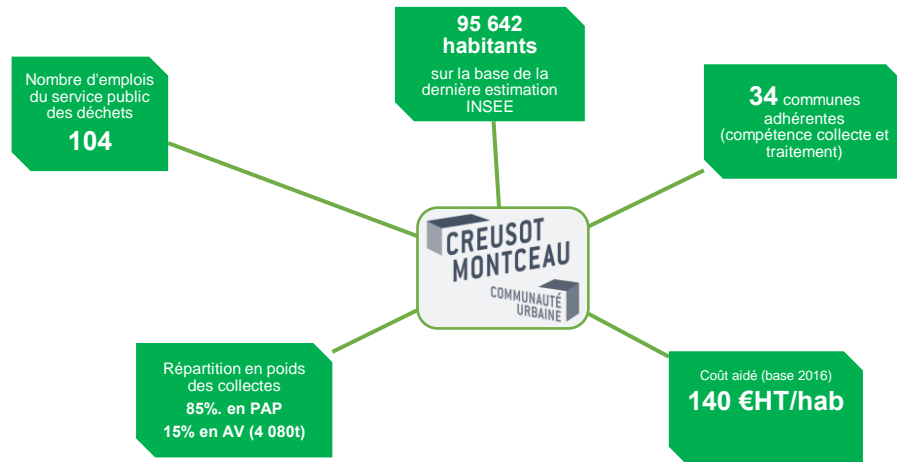
81 point d'apport en colonnes aériennes ont été mis en service entre fin 2017 et 2018 pour l'habitat collectif et pour les communes.

Dans le cadre du programme zéro déchets zéro gaspillage, la CUCM a mis en place l'opération broyage avec les formations, le prêt de broyeur gratuit et la subvention à l'achat de broyeur particulier ou partagé.

Poursuite du programme « commerces éco-engagés », après les centres-villes de Montceau les Mines et du Creusot les commerces des autres communes du territoire.

Un accompagnement spécifique a également été offert à 8 communes volontaires autour de la gestion différenciée des espaces verts, pour leur permettre de réduire leur production de déchets verts dans une logique d'éco-exemplarité.

① IDENTITE DE LA COLLECTIVITE



La CUCM possède la compétence collecte et traitement des déchets.

La collecte est réalisée en régie par 66 agents avec 19 camions-bennes et 6 véhicules de remplacement. Cette collecte en porte-à-porte comprend les ordures ménagères et la collecte sélective (papiers, cartons, emballages métalliques et plastiques recyclables).

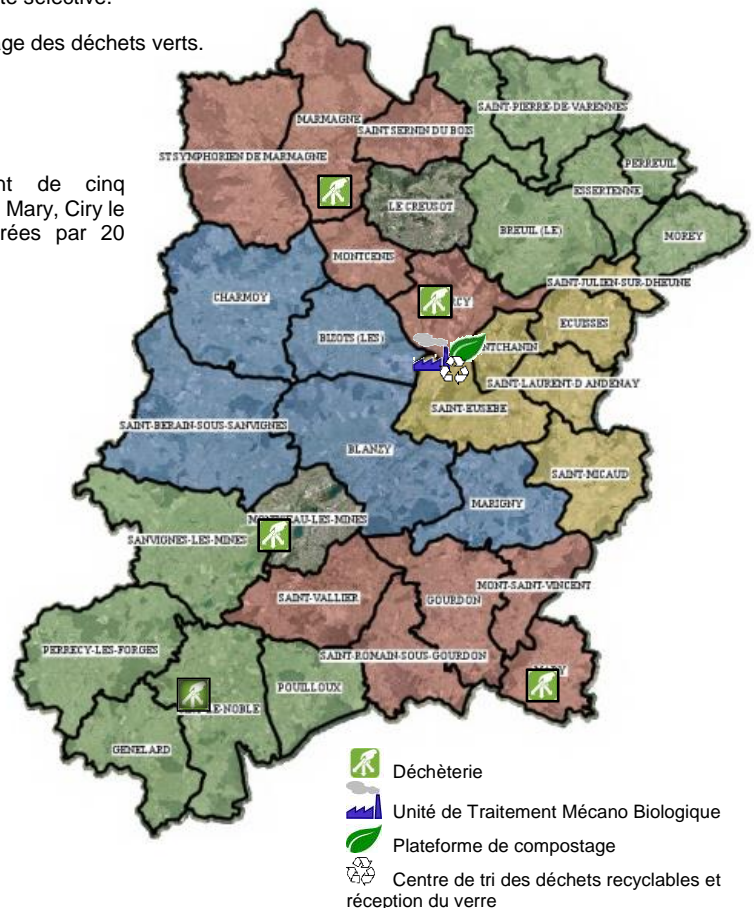
La collecte du verre, en apport volontaire, est assurée par CMR (Creusot Montceau Recyclage) dans le cadre de la délégation de service public « traitement ».

② LES INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS DE LA COLLECTIVITE

Le traitement des déchets est principalement réalisé en délégation de service public par Creusot-Montceau Recyclage (CMR) situé sur la commune de Torcy. Cette délégation de service public a été reconduite au 1er janvier 2011. Cet établissement regroupe les quatre entités suivantes :

- Traitement mécano-biologique des ordures ménagères.
- Centre de tri de la collecte sélective.
- Plateforme de compostage des déchets verts.
- Transfert du verre.

La CUCM dispose également de cinq déchetteries (Montceau les Mines, Mary, Ciry le Noble, Torcy et Marmagne) gérées par 20 agents, dont 4 chauffeurs.



③ PREVENTION DES DECHETS



La prévention des déchets est mise en œuvre à travers le programme Territoire zéro déchet, zéro gaspillage (TZDZG).

Actions 2018 :

- Formations broyeurs
- Formations compostage paillage

Le Pôle Economie circulaire de la direction de la Gestion des Déchets constitué d'une chargée de mission prévention et de 4 animatrices a pu déployer une offre complète d'accompagnement des usagers (particuliers, scolaires, communes) sur la thématique de la gestion des biodéchets.

24 animations ont réuni 532 participants (lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation compostage et broyage, sensibilisation au tri des déchets).

118 composteurs ont été distribués en plus des 10 nouveaux sites de compostage partagés.

100 prêts de broyeurs et 39 subventions à l'achat de broyeurs ont été soutenus par la CUCM

86 animations scolaires (1909 élèves) et 51 visites du centre de tri (1053 visiteurs) ont permis de sensibiliser à la prévention et au tri des déchets.

Le dispositif « Gourmet-bag » initié en 2016, compte 46 restaurateurs engagés (33 nouveaux en 2018) et permet à chacun de repartir avec ses restes chez soi, contribuant ainsi à limiter le gaspillage alimentaire.

• Communes éco-engagées :

Un groupe de travail constitué sur une base volontaire des communes de St Bérain sous Sanvignes, Gévelard, le Creusot, Montceau les Mines, St Vallier, Perrecy les Forges, Torcy et Ecuisses a co-construit un dispositif dénommé « Communes éco-engagées ».

L'objectif de cette action est de donner un rôle central aux communes pour promouvoir l'autogestion des déchets verts sur leur territoire pour leurs propres déchets mais également pour ceux de leurs concitoyens.

En valorisant l'éco-exemplarité par l'adoption d'un certain nombre de pratiques, elles relayent le message porté par la CUCM. Ces communes ont bénéficié de l'accompagnement de la CUCM depuis près de 18 mois, à travers divers modules de formation pour développer et partager entre elles de nouvelles pratiques de gestion différenciée des espaces verts. Par ailleurs, cette démarche est complémentaire aux actions engagées par ces dernières dans le cadre du « 0 phyto » (arrêt à l'usage des produits phytosanitaires).



Récoltez le fruit
de vos déchets

• Commerces éco-engagés :

Dans une dynamique d'économie circulaire, la CUCM a logiquement souhaité s'investir au côté des entreprises de son territoire. Une nouvelle action phare du TZDZG a ainsi pu être mise en œuvre à destination des commerces de centre-ville : l'opération « Commerces éco-engagés ».

Ainsi, 84 (+35 en 2018) commerces sur l'ensemble du territoire ont pu être accompagnés par la CUCM dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et le CPIE Pays de Bourgogne (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement).

Ces commerces engagés dans une démarche volontaire s'engagent à mettre en œuvre des éco-gestes au quotidien pour réduire leur production de déchets (retour de contenants au producteur, remplacement des doses uniques par des gros contenants, tri des emballages, achats groupés de fournitures, compostage des déchets, ...). Une affiche et un autocollant permettent de valoriser la démarche auprès de leurs clients.



Photo : plaquette commerces éco-engagés (recrutement des commerces)

4 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Production totale de déchets pour la collectivité
(52 800)

Production de déchets par hab/an
552kg

Comparaison :

- Production moyenne de DMA de 541 kg/hab en Bourgogne Franche Comté en 2015
- Production moyenne en déchèterie à 243 kg/hab. en BFC en 2015
- Production moyenne OMA en BFC (2015) de 298 kg/hab.
- production moyenne OMR en BFC (2015) de 202 kg/hab.

L'augmentation des tonnages collectés constaté en 2017, principalement lié à l'extension du territoire ne s'est pas poursuivi en 2018. La production de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés : OMA + déchèteries) a diminué de 0,9% en 2018, les déchets apportés en déchèterie ont baissé de 2%, les ordures ménagères ont baissé également de 0,5%.

Les quantités de déchets recyclables augmentent, les habitants poursuivent leurs efforts envers le tri des emballages et des journaux (+0, 8%) et du verre (+0,3%).

► QUELS SONT LES DECHETS COLLECTES (DMA) ?

Type de déchets	Tonnage en tonnes	Tonnage en kg/hab.
Ordures ménagères résiduelles	20 031	209
Emballages journaux magazines	7 153	75
Verre	3 241	34
Déchèteries	22 404	234
Total	52 829	552

L'année précédente, le total des déchets collectés a été de 53 100 t soit 553 kg/hab./an.

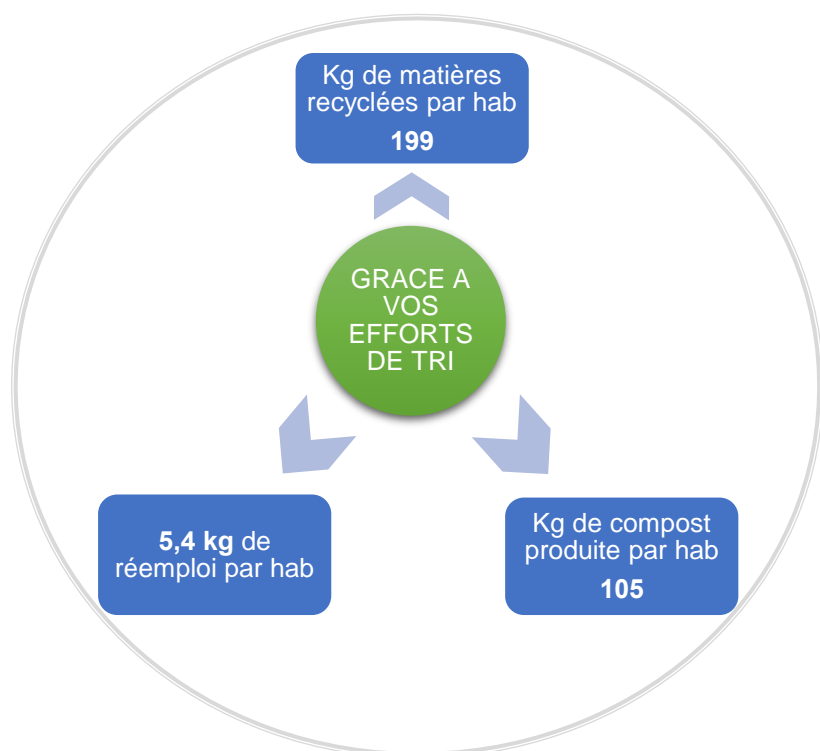
► CONTROLE QUALITE COLLECTE SELECTIVE

LE NIVEAU DES ERREURS DE TRI SE STABILISE AUTOUR DES 23 % (+1% PAR RAPPORT A 2017)

LES EQUIPES DE COLLECTE MAINTIENNENT LEUR VIGILANCE ET CONTINUENT DE REFUSER LES BACS JAUNES QUI CONTIENNENT DES ERREURS DE TRI.

► OU VONT LES DECHETS COLLECTES ?

Type de déchets	Destination
OMR	CMR
Emballages recyclables	CMR
Verre	St Gobain-Chalon
Déchets verts	CMR
Encombrants	Grange-Véolia
Gravats	Torcy-SITA
Cartons	Torcy-SITA
Ferrailles	Passard
Bois	Torcy-SITA
DDS	EDIB



► TAUX DE RECYCLAGE MATIERE ET ORGANIQUE : 55 %

(Objectif de la LTECV : 55 % en 2020 et 65% en 2025)

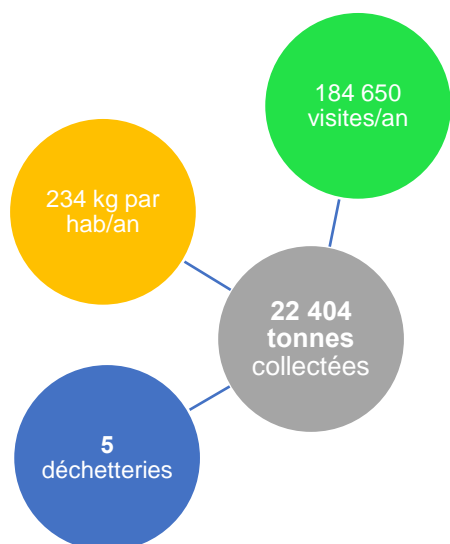
Quantité de matières recyclées : 19 114 t

Quantité de compost produit : 10 051 t

Quantité de matières réemployées : 521 t

5 LE RESEAU DE DECHETTERIES

L'accès au service est payant pour les professionnels. L'ensemble des usagers doit se munir d'un titre d'accès.



Types de déchets	Tonnage en tonnes	Tonnage en kg/hab
Déchets verts	7 682	80
Gravats	5 157	54
Encombrants	2 656	28
Ferraille	963	10
Carton	474	5
Bois	2 215	23
Vêtements*	468	5.01
Mobilier	1 487	15.5
Pneumatiques	62	0.65
Objets réutilisables	53	0.6
Radiographies	0.3	0.003
Amiante liée	63	0.66
Produits chimiques (DDS)	175	1.8
D3E (équipements électroniques)	731	7.6
Batteries/piles	25	0.25
Huiles (minérales et alimentaires)	47	0.49
Néons	2.5	0.03
Polystyrène	4	0.04
DASRI	0.68	0.01
Films plastiques	2.5	0.03
Roues jantées	13.8	0.14
Plâtre	123	1.29
Total	22 404	234

(*) collecte en déchetterie et sur les PAV dans les communes

L'année précédente, le total des déchets apportés en déchetterie a été de 22 876 t. On observe donc une **baisse de 2% des apports**

Projets en cours et perspectives pour l'année 2019 :

- Poursuite du déploiement de la collecte en points d'apports volontaires sur les communes
- Préparation à l'extension des consignes de tri (ECT) pour 2022
- Année 3 : opération Commerces éco-engagés
- Appel à candidature pour l'opération : Communes éco-engagées n°2
- Élaboration du dispositif EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) dans le cadre du TZDZG
- Finalisation de l'étude sur l'implantation d'une recyclerie sur le territoire communautaire

Un doute, une question ? appelez le

N°Vert 0 800 216 316

Appel gratuit depuis un poste fixe